

#### Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

# Commission permanente sur l'examen des contrats

## La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

#### Membres

M. Richard Celzi Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Luc Gagnon Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard Le 24 avril 2017

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE177231022

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 4 646 000,00 \$ (contrat: 4 561 000,00 \$ + incidences: 85 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333710 - 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier Présidente Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

#### Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

#### Mandat SMCE177231022

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 4 646 000,00 \$ (contrat: 4 561 000,00 \$ + incidences: 85 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333710 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 5 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

 Contrat d'exécution d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 12 avril 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier, tout particulièrement sur l'établissement de l'estimé et ont reçu des réponses satisfaisantes.

La Commission a aussi invité le Service à inclure au dossier décisionnel le tableau de la liste des contrats octroyés en réhabilitation d'égout qui lui a été présenté lors de la séance de travail.

### Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

• Contrat d'exécution d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177231022 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.